

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2018 Convocation du 30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril 2018, à 18h30, le conseil municipal de la Commune de Bernos-Beaulac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Philippe COURBE, Maire.

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 Procuration : 1

PRESENTS: Ms COURBE Philippe- MERIC Jean-Paul –SEMPROLI Pascale-LAGARDERE Jean-Louis - - CABANNES Michel- PEYRUSSON Denis- ROSEC Angélique - LAMBERT Didier - - LACOMBE Céline-LABBE - LACHAUX Evelyne (arrivée en cours de réunion) - LARTIGUE RENOUIL Jacqueline -CHAZOTTES Martine-BERNARD Pascal

ABSENTS : TURANI I BELLOTO Alexandra (procuracion donnée à LACOMBE Céline)
Secrétaire de séance : Mr MERIC Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018 :

Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018 est adopté par 13 voix « Pour » et une abstention (Mme CHAZOTTE).

2- Complément à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la présente réunion la prise d'une délibération concordante concernant le solde du Syndicat d'ambulance de Captieux et la prise d'une motion concernant l'activation de la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux sur l'affaire en lien avec la Communauté de Communes du Bazadais.

Ces deux propositions sont validées à l'unanimité.

3- Votes des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début du mandat, les dotations de l'Etat ont été progressivement diminuées de 45 000€ et que l'attribution de compensation de la Communauté de commune s'est également réduite d'environ 37 000€ suite au transfert de la compétence sociale. Pour maintenir les services et une capacité d'investissement minimum il est souhaitable d'augmenter le produit fiscal (passage de 289 000€ selon les taux actuels à 309 000€), et pour cela d'appliquer une augmentation à nos taux d'imposition de 6,9% environ. Il souligne que la commune a des taux bien inférieurs aux taux moyens pratiqués dans les communes de même strate de population, et que ce retard peut nous être défavorable dans une perspective prochaine de lissage des taux au plan intercommunal. Notre faible « effort fiscal » nous pénalise également pour l'obtention de subventions auprès du Département.

Madame Chazotte pense que cette mesure vient réduire le pouvoir d'achat, ce qui est contradictoire avec la politique de l'Etat.

Arrivée d'Evelyne Lachaux

Monsieur le Maire indique que pour sa propre imposition, l'augmentation prévisionnelle en taxe d'habitation et en taxe foncière s'élèverait de 46€.

Denis Peyrusson interroge sur les exonérations qui devraient s'appliquer sur la Taxe d'habitation pour les revenus modestes à partir de 2018. Un abattement de 30% par l'Etat est envisagé.

Monsieur Bernard estime que l'effort devrait se porter sur des recherches d'économie de fonctionnement (eau, électricité...), plutôt que sur l'accroissement de l'imposition.

Monsieur Lambert, pense que la commune doit faire face au désengagement de l'Etat.

Monsieur Lagardère indique que des efforts d'économie en électricité ont été réalisés (éclairage public notamment : réduction de 10 000€), mais cela nécessite des investissements conséquents et donc une capacité d'investissement...

Madame Semproli estime que la commune est bien dotée en services, présente un cadre de vie de qualité et que sa fiscalité est très raisonnable comparée aux moyennes des communes de même strate.

Monsieur le Maire souligne que des efforts d'économie devront également être réalisés sur les charges et le personnel lors de départs en retraite. Un agent devrait quitter la commune au mois d'août et le poste ne sera pas renouvelé compte tenu d'une fermeture de classe prévue. Ceci génèrera une réduction de 11 000€ sur le budget 2018.

A la demande de Madame Lartigue, Monsieur Méric précise que l'augmentation proposée génèrera 20 000€ de recette fiscale supplémentaire.

Madame Chazottes regrette de ne pas être suffisamment informée sur l'évolution des effectifs en personnel et demande s'il est logique de voter les taux avant le budget.

Monsieur le Maire précise qu'une commission du personnel est en attente.

Après discussion, les nouveaux taux d'imposition sont votés par 12 voix pour, 2 voix contre (Mme CHAZOTTES et Mr BERNARD) et 1 abstention (Mme LARTIGUE) :

Taxe d'habitation	11.24 %
Taxe foncière (bâti)	13.91 %
Taxe Foncière (non bâti)	42.11 %

4- Budget annexe du Gîte de Bacourey :

Monsieur Méric présente la proposition de budget 2018 pour le Gîte de Bacourey. Il est rappelé que ce budget est lié à une estimation de la fréquentation prévisionnelle. L'excédent de l'année précédente de 19 462 € permet de prévoir quelques équipements nouveaux ou de remise à niveau : mise en conformité de la sécurité incendie, renouvellement de vaisselle, tables de jardin, barbecue, et installation d'un adoucisseur (7 800€ budgétés). Les dépenses liées à un remboursement des coûts de personnel ont été actualisées et prennent en compte un report de dépenses liées à l'année 2017 (passage de 19 000 à 33 000€).

Le budget total s'équilibre en recette et dépenses à 67 829,82€.

Madame Chazottes demande s'il est pratiqué de la gratuité pour l'usage du gîte. Monsieur le Maire précise que le gîte a été prêté exceptionnellement pour des usages d'intérêt général comme la résidence d'artistes accueillis en automne 2017.

Madame Chazottes interroge sur l'équilibre entre les dépenses de prestation de service pour le nettoyage et les remboursements de personnel en interne. Comment est envisagée l'invalidité en cours d'un des personnels ? Monsieur le Maire indique que la situation actuelle devrait être temporaire.

Jacqueline Lartigue questionne sur l'état de la chaudière. Avec l'entretien courant celle-ci semble vouloir durer.

Le budget du gîte est voté à l'unanimité.

5- Budget annexe de la caisse des écoles :

Ce budget concerne essentiellement le fonctionnement de la cuisine et du restaurant scolaire. Les fournitures scolaires ne représentent que 3 800€ sur les 164 000 de budget total. Une estimation des évolutions de charges a été réalisée. Le remboursement des coûts de personnel est en augmentation compte tenu de l'arrêt des participations de l'Etat pour un des agents (contrat aidé). En recette, une subvention d'équilibre du budget principal de la commune est nécessaire de 30 000€ venant s'ajouter à l'excédent reporté de l'année 2017.

Madame Chazottes interroge sur les problèmes d'impayés.

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités (RPI) il y a des retards de paiements car ces derniers ont aussi des difficultés pour rentrer les participations de leurs clients (parents d'élèves, communes), mais que les sommes sont assurées. Pour les particuliers de la commune, le trésor public est en charge des recouvrements.

Monsieur Bernard estime que la participation communale d'équilibre de 30 000€ est importante et il regrette de ne pas avoir de données de gestion précises pour pouvoir se positionner sur cette proposition de budget.

Monsieur le Maire précise qu'un état annuel de gestion est régulièrement réalisé et fait l'objet d'une restitution aux communes clientes.

Madame Semproli indique que ce travail est en cours d'élaboration et regrette que ces remarques n'aient pas été faites préalablement en commission des finances.

Madame Chazotte estime être mal informée, et pense que la commune n'est pas là pour fournir des repas à des communes extérieures entraînant un déficit.

Monsieur le Maire indique que 2/3 des repas sont fournis à l'extérieur et que cela permet un équilibre global.

Monsieur Méric précise que le prix facturé aux clients extérieurs permet de couvrir les charges variables et une partie des charges fixes, faisant baisser le coût de revient par repas.

Madame Lartigue signale que dans la commune de Fargues les repas sont à 2,90€ contre 3,90€ à Bernos...

Monsieur Lagardère pense que la subvention d'équilibre de la commune de Fargues doit être certainement en conséquence plus élevée.

Le budget s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 164 409,93€ est voté à 12 voix « pour », Mme LARTIGUE, Mme CHAZOTTES, Mr BERNARD ayant refusé de prendre part au vote.

6- Budget annexe du lotissement de Lafue-Luret :

Ce budget propose de reporter en stock les frais engagés antérieurement sur ce projet et ce pour un montant de 17 271,43€

Ce budget est voté à l'unanimité.

7- Budget annexe des transports scolaires :

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 15 076,23€. Le service concerne une dizaine d'enfants. La subvention régionale permet de faire fonctionner ce service. La commune a en charge l'amortissement du véhicule (1 825€) somme qui vient créditer la section d'investissement. Cette dernière reste excédentaire de 24 364,87€.

Ce budget est voté à l'unanimité.

8- Attribution de subventions aux associations :

A partir d'un tableau d'attribution proposé par la commission Animation, la discussion s'engage.

Nom de l'association	Dossier		2018	
	envoi	retour	Demande	Proposition
Association des parents d'élèves	oui	oui	800,00 €	700,00 €
Amicale des pompiers de Bernos Beaulac	oui	oui	1 000,00 €	700,00 €
Amicale des anciens combattants	oui	oui	150,00 €	150,00 €
Association Beaulac Musique Chant Danse	oui	non		
Association "les amis du patrimoine de Bernos-Beaulac"	oui	oui	300,00 €	300,00 €
Club de Canoé-kayak	oui	oui	2 500,00 €	2 000,00 €
ACCA Chasse	oui	oui	300,00 €	300,00 €
La Bazadaise	oui	oui	360,00 €	300,00 €
Comité des fêtes	oui	oui	400,00 €	400,00 €
Sud Gironde Football-Club	oui	oui	1 200,00 €	1 200,00 €
FOYER RURAL	oui	non		
Club de gym du Ciron	oui	oui	1 000,00 €	1 000,00 €
Raid	non	non		
Tennis	oui	non		
Judo	oui	oui	0,00 €	
Jumplibet	oui	oui	1 000,00 €	500,00 €
Loisir cheval et nature Galop-pins	oui	non		
AAPPMA "Les fervents de la Gaule grignolaise"	oui	oui	350,00 €	300,00 €
Séniors du Ciron	oui	oui	550,00 €	500,00 €
Vélo Club de Bernos-Beaulac Bazas	oui	oui	700,00 €	700,00 €
Western Riding Style	oui	non		

Don du sang	oui	non		
Terre du corps	oui	oui	100,00 €	60,00 €
Bien Vivre à Ste Germaine	oui	oui	150,00 €	100,00 €
Nuits Atypiques	courrier		400,00 €	400,00 €
Lande Environnement Attitude (LEA)				90,00 €
Le Comice Agricole				240,00 €
Fondation du patrimoine				15,00 €
TOTAL			11 260,00 €	9 955,00 €
Budget global			0,00 €	10 000,00 €
A distribuer			-11 260,00 €	45,00 €

Madame Lartigue demande les raisons de la subvention proposée pour « La Bazadaise », alors que cette association n'intervient plus sur la commune dans le cadre périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Bazadaise s'est constituée en école de musique intercommunale et que c'est à ce titre que la commune participe à son fonctionnement.

Monsieur Bernard interroge sur le mode d'attribution de ces subventions : sur quels critères se fondent ces propositions ? Quels sont les besoins réels des associations ? Quels sont leurs projets culturels pour l'année ?

Monsieur Lagardère explique que la commission travaille à partir d'un dossier fourni par l'association comprenant l'état des comptes et les projets de l'année. Il n'est pas facile de juger. Le niveau du compte bancaire n'est pas suffisant, car l'activité de certaines associations nécessite beaucoup de trésorerie, alors même que leur activité peut être déficitaire sur l'année...

Madame Chazottes trouve que les informations sont insuffisantes, tous les comptes ne sont pas explicites. Certaines associations ont un caractère commercial et devraient être traitées différemment...

Monsieur Lagardère conteste l'appréciation « d'une information insuffisante » : tous les dossiers ont été à la disposition des membres de la commission.

Monsieur le Maire rappelle la politique de la commune en matière de vie associative. Les associations quelles qu'elles soient, sont un lien social important pour la vie locale et participe au rayonnement de la commune. Le budget attribué aux associations qui était au mandat précédent (2008-2014) de 15 000€ a été réduit à 10 000€. Certaines subventions ont un caractère de solidarité et de reconnaissance envers l'association.

Monsieur Lambert pense qu'il faut faire confiance à la commission, on ne peut pas reprendre tout le travail d'analyse en conseil municipal.

Après discussions les propositions de subventions sont adoptées à 8 voix « Pour ».

N'ont pas participé au vote pour leur appartenance au bureau de certaines associations concernées : Jean-Louis Lagardère, Michel Cabannes, Céline Lacombe.

N'ont pas participé pour informations jugées insuffisantes : Jacqueline Lartigue, Pascal Bernard, Martine Chazottes.

9- Votes des budgets primitifs 2018 :

Madame Lartigue indique qu'elle ne participera pas au vote de ce Budget.

M. Bernard trouve que le budget primitif concernant l'énergie n'affiche pas une réelle volonté d'économie. Au total ce sont 40000 euros de montants prévisionnels concernant 'Energie' et 'Combustibles' malgré l'investissement dans une chaudière à granulés fait pour, en l'occurrence, diminuer ces dépenses. Si les budgets prévisionnels augmentent, c'est bien parce que la démarche d'économie d'énergie n'est pas réelle.

Monsieur Méric rappelle que le budget est un document de prévisions qui n'engage pas obligatoirement à la réalisation des dépenses.

Le budget de fonctionnement s'équilibrant en recettes et dépenses à 870 730.45€ est commenté par chapitres et articles. Il est noté notamment le problème de réparation du tracteur estimée à 15 000€. Les prévisions de charges de personnel ont été faites avec une marge de sécurité.

L'attribution de compensation de la CDC a été maintenue au niveau de 2017.

Le virement à la section d'investissement est de 33 000€.

Monsieur Méric commente le budget d'investissement s'élevant à 679 320,42€. Les principales réalisations seront la réfection des terrains de football et le lancement de la première tranche d'aménagement de la Mairie destinée au Syndicat du Ciron. Le remboursement de l'emprunt correspondant sera couvert par le Syndicat.

Après discussion le budget est voté à 12 voix « Pour », Monsieur Bernard, Mesdames Lartigue et Chazottes ne participant pas au vote.

10- Compte Epargne Temps :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération modificative qui a été approuvée par le Conseil technique paritaire. La nouvelle délibération annule et remplace la délibération du 12/02/2018 n°10-2018-02-12

La délibération est votée à l'unanimité.

11- Dissolution du Syndicat d'ambulance de Captieux :

Monsieur Méric rappelle que le Conseil municipal a déjà délibéré pour attribuer les actifs et les résultats du Syndicat d'ambulance de Captieux. Cette délibération contestait le projet présenté par le Syndicat, notamment dans l'affectation des résultats. La Préfecture a donné raison à la commune de Bernos Beaulac. Un nouveau projet de délibération concordante est donc proposé à notre initiative à toutes les communes concernées. Il convient donc d'adapter notre délibération à ce modèle concordant dont le fond reste inchangé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12- Rectification de la délibération du 12 mars 2018 portant sur les comptes administratifs :

Une erreur de transcription a été opérée dans la délibération portant sur les comptes administratifs.

Il est nécessaire de la rectifier en confirmant que le maire n'a pas participé au vote.

La rectification est approuvée à l'unanimité.

13- Motion portant sur l'application de la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 25/12/2017 (affaire commune/CDC du BAZADAIS) :

Monsieur le Maire propose une motion à destination de Monsieur le Préfet afin de lui demander d'appliquer la décision de justice concernant la remise en cause de l'attribution de compensation de la CDC suite au transfert de la compétence sociale. Il donne lecture de cette motion.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité.

Il précise qu'il n'a pas demandé de droit de réponse à la presse suite aux articles parus relatant les commentaires du Maire de Bazas donnés au cours du dernier conseil municipal de la ville.

14- Questions diverses :

Madame Lartigue regrette de ne pas avoir été informée de la fermeture de la poste durant 3 jours derniers suite à un congé maladie d'un agent.

Monsieur le Maire prend note et précise que 2 agents seulement sont formés à ce service, ce qui a justifié cette fermeture. Il informe qu'il a donné son accord pour que la poste installe des tablettes à destination du public.

Monsieur le maire informe qu'il a été contacté par l'entreprise en charge d'équiper la commune en fibre optique. Un point de mutualisation de zone devrait être installé aux environs de l'école. Le raccordement sera gratuit, mais les abonnements seront payants avec concurrence des opérateurs.

Messieurs Lagardère et Lambert s'inquiètent du mode de raccordement qui semble être prévu en aérien.

Monsieur Peyrusson fait le point sur les démarches de commercialisation qu'il assure pour la maison de la fonderie mise en vente par la commune. Il propose qu'une commission soit constituée pour réfléchir à un réajustement du prix de vente et à un devenir de ce patrimoine. Une visite de la maison est fixée au jeudi suivant 18 h.

A la demande de Monsieur Bernard, Monsieur le Maire fait le point sur la suppression à la rentrée prochaine d'une classe et sur la proposition de l'Inspection académique pour la constitution d'un regroupement pédagogique avec Cudos pour la rentrée 2019. Cette proposition fera l'objet d'une réflexion à venir.

M. Bernard pense que la mise en place d'un RPI dès 2018 aurait pu empêcher la fermeture d'une classe.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 mai à 20h